

# Dordogne

## Des déchets à l'abandon, des riverains en colère

**SAINT-PIERRE-DE-CÔLE** Malgré deux arrêtés préfectoraux et plusieurs devis d'évacuation, seuls le vent et la pluie ont déplacé les plastiques accumulés sur le site de l'ancienne usine de recyclage

Des bidons, des chaises, des gouttières, des jouets... Un amas d'objets en plastique en tout genre, laissé au vent et au soleil, envahit l'enceinte de l'ancienne usine Recymap à Saint-Pierre-de-Côle, placée en liquidation judiciaire en 2017.

200 tonnes dispersées en plusieurs tas pouvant dépasser 1,50 m de haut qui ont déclenché le ras-le-bol de Jean-Michel Lahieyte et des riverains de ce village du Périgord vert. Ils ont créé, après une montée des eaux qui a éparpillé des déchets dans la nature, début février, un collectif soutenu par la mairie et qui se mobilise pour le nettoyage du site.

Jean-Claude Gargaud, ancien dirigeant de l'entreprise, ne s'en fait pas trop pour l'avenir des déchets : « D'une façon ou d'une autre, ce sera déposé tout ça ! » S'il affirme comprendre le ras-le-bol des riverains, il lui était, selon lui, impossible de retirer les ordures : « L'entreprise, qui a cessé son activité, n'avait pas les moyens de faire évacuer le site. C'est le liquidateur qui est en charge de cela. Je n'ai plus de compétence de gestion sur Recymap. »

### 62 000 euros

Retour en arrière. Recymap s'installe en 2015 à Saint-Pierre. Durant deux ans, elle gère le recyclage des matières plastiques provenant principalement des déchetteries du département. Lorsque l'entreprise met la clé sous la porte en décembre 2017, M<sup>e</sup> Nicolas Leuret est désigné pour s'occuper de la liquidation judiciaire. La priorité est de mettre en sécurité le site, en évacuant les bouteilles de gaz et les huiles de vidange, principal danger pour les sols.

Après avoir suivi toutes les prérogatives et déclaré le site orphelin, le mandataire judiciaire n'a plus les fonds nécessaires pour s'occuper des déchets plastiques. Il l'indique à la préfecture qui publie un arrêté le mettant en demeure de procéder au déblaiement. « Je peux mobiliser environ 10 000 euros », assure M<sup>e</sup> Leuret, alors qu'un deuxième arrêté préfectoral datant de novembre 2020 lui demande de fournir 62 000 euros pour assurer l'évacuation, suivant les devis de la préfecture : « Je ne sais pas d'où sort cette somme, se questionne le mandataire. Je me doutais qu'on aurait un problème majeur et j'ai relancé à de nombreuses reprises la préfecture. Je les ai avertis l'année dernière, il y avait du vent et des plastiques s'envolaient. J'ai dit qu'il fallait bouger. »

Pour la Direction générale de l'environnement, de l'aménagement



Le plastique représente une pollution visuelle pour les habitants de Saint-Pierre-de-Côle. Selon un rapport de la Dreal, si rien n'est fait, il pourrait y avoir une pollution des sols avec le temps.

PHOTO VALENTIN LARQUIER



Jean-Michel Lahieyte a lancé le collectif Voisins de Recymap. PHOTO VALENTIN LARQUIER

et du logement (Dreal), l'entreprise aurait dû retirer les plastiques en partant : « Depuis le début, on sent de la part de M<sup>e</sup> Leuret et M. Gargaud une volonté de faire intervenir l'État pour pallier leurs carences », estime Christian Reutenauer, chef de la Dreal Dordogne. À ses yeux, l'activité de Recymap n'était pas adaptée à la zone dans laquelle elle était installée : « Pour les eaux de pluie, il n'y avait pas de déboucheurs assurant des rejets conformes aux normes. »

### Un « risque environnemental » ?

Selon Christian Reutenauer, le site ne présente pas de danger écologique et le dossier suit son cours, même s'il a pu connaître quelques freins : « Il y a eu le Covid et une société de Haute-Vienne qui nous fai-

## Les habitants sont remontés

C'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase chez les époux Lahieyte, qui habitent à une centaine de mètres de l'usine Recymap, au lieu-dit Puy-Pelat. Le 1<sup>er</sup> février, de fortes pluies s'abattent sur Saint-Pierre-de-Côle. Elles envahissent le fond du vallon de la commune et traversent l'ancienne usine de recyclage des matières plastiques. Des déchets s'éparpillent dans les propriétés et champs environnants.

Selon le dernier rapport de la Dreal, 200 tonnes de déchets restent sur le site de Recymap. « La situation n'est plus possible » pour Jean-Michel Lahieyte, qui crée le collectif Voisins de Recymap avec 15 autres familles, soutenu par la mairie. Il a envoyé une lettre recommandée au préfet pour l'alerter et une journée de ramassage a été organisée par le collectif samedi 27 février.

sait miroiter un ramassage des déchets gratuitement, ce qui nous a fait attendre. Je tiens à rappeler que l'on n'a pas de plainte, rien. On en aurait eu, on serait intervenu plus rapidement. »

Les 200 tonnes d'objets en plastique reposent toujours sur le sol de l'ancienne usine. Cependant, depuis la création et la mobilisation du collectif Voisins de Recymap, des inspecteurs de la Dreal ont visité le site : « Une fois qu'on a fait les procédures auprès du propriétaire, de l'exploitant du terrain et que l'on a retrouvé les sociétés qui ont fourni les déchets, qui en sont responsables jusqu'à leur destruction, on



Début février, la montée des eaux a atteint les déchets stockés dans l'ancienne usine. PHOTO DR

monte un dossier à l'Ademe [Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie], énumère M. Reutenauer. On doit démontrer qu'il y a un risque environnemental. » Une procédure qui peut se terminer en 2021. Ensuite, l'Ademe décidera si elle doit financer une telle intervention.

Valentin Larquier avec Serge Simorre

### ON EN PARLE

#### Covid-19 : quatre décès de plus en 24 heures

Quatre décès supplémentaires alourdissent le bilan du Covid-19 dans les hôpitaux de Dordogne, au jeudi 4 mars, selon les dernières données de Santé Publique France. Au total, depuis le début de l'épidémie, le coronavirus a fait 147 morts en milieu hospitalier dans le département. 135 malades sont hospitalisés, soit trois de moins que la veille, dont 14 en réanimation. Le taux d'incidence (le nombre de cas pour 100 000 habitants) continue de baisser, à 107,7 (contre 116,1 en Nouvelle-Aquitaine).

#### L'affaire des grenouilles de Grignols terminée ?

La Cour de cassation vient sans doute d'éteindre l'affaire des grenouilles de Grignols qui anime les tribunaux depuis près de dix ans en Dordogne. Comme l'a annoncé France Bleu Périgord, jeudi 4 mars, les magistrats ont rejeté le pourvoi formé par la Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest (Sepanso) en tierce opposition. Elle demandait que les grenouilles soient sauvées avant le rebouchage de la mare. « C'est triste pour la nature, relève Gérard Charollois, vice-président de la Sepanso. Cela montre qu'au-delà des déclarations vertueuses des États, on porte atteinte au milieu naturel. » Cinq espèces protégées de batraciens avaient été répertoriées dans la mare. Depuis le début des années 2010, les époux Pécheras sont en conflit avec leurs voisins à propos de cette pièce d'eau considérée comme illégale, les grenouilles étant jugées trop bruyantes. En décembre 2017, la Cour de cassation avait confirmé le jugement rendu par la cour d'appel de Bordeaux le 2 juin 2016. Théoriquement, le couple Pécheras a été sommé de combler cette mare.

#### Ball-trap de Servanches : pas de pourvoi en cassation

Un des volets judiciaires de l'affaire du ball-trap de Servanches semble désormais clos. Jeudi 4 mars, les opposants au Périgord Shooting Club, en l'occurrence la Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest (Sepanso), ont fait savoir que Benjamin Tranchant, le propriétaire du site, s'était désisté de son pourvoi en cassation. Ce dernier estimait avoir été diffamé par deux personnes. Après un jugement défavorable, le 13 novembre 2020, la cour d'appel de Bordeaux avait reconnu l'existence d'une diffamation, mais avait dispensé les auteurs de peine car ils avaient agi « de bonne foi » (une cause d'exonération de responsabilité). « Je ne pense pas obtenir mieux que ce qui a été décidé en appel », explique Benjamin Tranchant, qui indique préparer la réouverture de son ball-trap « au plus tôt ». « Je sais que les opposants sont mobilisés mais j'entends exercer mon activité, je mènerai d'autres combats s'il le faut », ajoute-t-il.

SUD OUEST.fr

En vidéo : reportage sur le site de l'ancienne usine

Abonnés.